

Zeitschrift: Schweizer Revue : die Zeitschrift für Auslandschweizer
Herausgeber: Auslandschweizer-Organisation
Band: 7 (1968-1969)
Heft: 28

Vorwort: Editorial
Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Publié sous les auspices de la Conférence des Présidents et Délégués des Sociétés Suisses de Belgique et du Grand-Duché de Luxembourg

EDITORIAL

Au moment où l'on s'apprête à expédier à des relations proches ou lointaines, des vœux plus ou moins sincères ou conventionnels, on peut se demander s'il faut leur souhaiter une nouvelle année identique ou différente à celle qui s'achève.

Il faut, bien sûr, l'espérer différente, ne serait-ce que pour éviter la monotonie, mais surtout meilleure. Il est clair, en effet, que 1968 ne laissera pas, dans la succession des années, une trace particulièrement brillante, même si pour notre petit pays elle ne s'est pas montrée défavorable.

Dans le monde, pendant cette période, les principaux événements ne sont que tragiques : la guerre du Vietnam, les affrontements meurtriers en Orient, entre Israël et ses ennemis, les assassinats odieux du pasteur Martin Luther et de Robert Kennedy aux Etats-Unis, dont on ne connaîtra vraisemblablement jamais officiellement les vrais responsables, les réels instigateurs.

Plus près de nous, une vague de contestation a déferlé sur l'Europe, puis sur d'autres continents. Contestation universitaire, à ses débuts, puis en France, adoptée, partagée et animée par la plupart des travailleurs et fonctionnaires, complètement inconscients des cuisantes répercussions de ces manifestations pour leur pays.

Enfin, en août, l'occupation de la Tchécoslovaquie par les troupes russes et le « diktat » que le gouvernement tchécoslovaque a été forcé de signer. Dans ces heures tragiques, le peuple tchécoslovaque a fait preuve d'un courage et d'une fermeté morale à toute épreuve. Ce qui permet d'espérer que la raison du plus fort n'est pas toujours la meilleure. L'avenir nous le dira. Enfin, le Biafra, encore en tête d'affiche, ne retient malheureusement plus beaucoup d'intérêt.

Crises politique et linguistique en Belgique, tandis que se succèdent, au Marché commun, crises et marathons. Pour mémoire, il faut citer aussi les diverses crises financières qui ont pimenté de temps à autre le déroulement des événements, suivies de « béquillages », plus ou moins réussis de certaines devises prises de malaises.

Après cette énumération déprimante, un seul fait important de caractère réconfortant : les Jeux olympiques, qui se sont déroulés beaucoup mieux qu'on ne l'avait espéré. Enfin, l'intérêt suscité par le match qui se joue entre les deux grands de ce monde pour la conquête de l'espace ne faiblit pas.

Et la Suisse pendant ce temps ? Il semble qu'elle coule une vie sereine. Elle ne rencontre que peu d'obstacles sur le parcours qu'elle effectue d'un pas tranquille et sûr. Les affaires vont bien. Les perspectives pour l'an prochain sont favorables. C'est l'essentiel ! La Commission de recherches économiques du Département fédéral de l'économie publique note que les carnets de commandes des

SCHWEIZERISCHE LANDESBIBLIOTHEK
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE SUISSE
BIBLIOTECA NAZIONALE SVIZZERA

industries suisses sont plus fournis que l'an passé à la même époque. L'industrie du bâtiment accusera une augmentation d'activité. Nos exportations devraient continuer à croître à un rythme élevé. Ces constatations, faites avant la toute récente crise monétaire internationale et avant la décision historique prise le 23 novembre par le Président de Gaulle, pourraient n'avoir plus exactement la même valeur, notamment dans le domaine touristique. Il n'en reste pas moins, que cet optimisme, même atténué, paraît reposer sur des bases solides.

Naturellement, il n'y a pas que des perspectives réjouissantes. L'inévitable aggravation des charges fiscales ne l'est certes pas. Le budget de la Confédération pour 1969 dépasse pour la première fois, dans le secteur dépenses, les 7 milliards de francs suisses. Dans le domaine politique, le regrettable problème du Jura bernois est malheureusement bien loin d'être réglé. Si le canton de Bâle a accepté le suffrage féminin, il y a plusieurs mois déjà, celui des Grisons vient de le refuser, à une forte majorité : 13.522 non, contre 8.616 oui. Le parti conservateur de Lucerne a décidé de lancer prochainement une initiative populaire en faveur du vote des femmes. Il faudra encore pas mal de temps pour que toutes nos chères compatriotes jouissent de ce droit dans tous les cantons et dans la Confédération.

Bien qu'il n'y ait pas de vrai problème dans le domaine du chômage, en Suisse, la fermeture inattendue des usines d'Herzogenbuchsee et de Kreuzlingen, de la fabrique des chaussures Hug et Cie S.A., a produit un véritable choc dans les milieux économiques. Plus de 100 employés et de 700 ouvriers ont perdu leur emploi. Un tel fait ne s'était plus produit depuis plusieurs années avant la dernière guerre ! Des mesures ont été prises pour reclasser toutes ces personnes dans d'autres entreprises, notamment chez Bailly.

Les Suisses ont souvent soif et boivent sec, ce qui peut paraître contradictoire. Peu importe, du reste, puisque grâce à cette faiblesse congénitale, la Régie fédérale des alcools a réalisé un bénéfice de 89 millions pour l'exercice 1967-1968. De ce montant 43,5 millions ont été versés au fonds de l'A.V.S., tandis qu'une somme égale était répartie entre les cantons, sous la condition que 10 % soit utilisé dans la lutte contre l'alcoolisme !

En 1967, le total des dépenses pour les hautes écoles suisses (universités) atteint 456,4 millions de francs, soit 55 millions de plus que l'année précédente. C'est malgré tout encore insuffisant pour permettre, à tous ceux qui le désirent, de faire des études supérieures. C'est ainsi que

Offert par la Société Anonyme

LUCIEN LECLERE

ASSUREUR

29 rue François Stroobant

BRUXELLES 6

Retour éventuel :
2, rue Philippe-le-Bon
BRUXELLES 4

le gouvernement vaudois a dû admettre, faute de place, l'application temporaire du « numerus clausus » — limitation du nombre d'étudiants — pour les inscriptions des étudiants en première année de la faculté de médecine de Lausanne. C'est là une très regrettable décision, qui ne sera levée qu'au moment où un nouvel immeuble, en construction, sera achevé.

On se réjouit, d'autre part, de constater que l'on parle de temps à autre — trop rarement il est vrai — du rayonnement culturel de la Suisse. C'est notamment le cas à propos de la tournée au Japon de l'Orchestre de la Suisse Romande, dirigé par Ansermet et Klecki, ainsi que des déplacements des chefs d'orchestre Jean-Marie Auber son à Hambourg, de Peter Maag au Metropolitan Opera à New-York et, comme dernier venu, de Charles Dutoit à Buenos-Aires et Montevideo. Tous ces artistes ont laissé une profonde et durable impression auprès de ces lointains auditeurs, qui les ont très chaleureusement applaudis. La presse de ces pays ne leur a pas ménagé ses louanges.

Enfin, il n'est pas nécessaire de revenir sur les manifestations qui ont marqué la vie de la Communauté suisse en Belgique. Elle ont déjà fait l'objet de commentaires détaillés dans les numéros précédents. Il en est de même dans les colonnes de celui-ci. Parmi les vœux à formuler à propos des activités de notre Communauté, on pourrait souhaiter une moins grande dispersion des efforts, plus de cohésion entre les diverses sociétés, un soutien plus efficace des initiatives prises par ceux qui veulent bien se charger des responsabilités et encore — peut-être surtout — de trouver en Belgique un Gruyère « des Alpes » de qualité !

Bonne et Heureuse Année à tous.

Be.

A PROPOS DU COURRIER SUISSE

Avec le n° 27 d'octobre dernier, le Courrier Suisse entrait dans sa septième année. Cette date a été passée sous silence, peut-être par routine, mais aussi parce que nous avions d'autres préoccupations lors de la mise en page.

Les années passent, notre journal essaie de se renouveler, de se remodeler constamment en fonction de ses lecteurs, afin qu'un chacun trouve en lui ne fut-ce qu'une rubrique favorite. Nous avons beaucoup d'idées, mais le temps fait souvent défaut pour les « lancer sur orbite ». On nous adresse des compliments, mais aussi des reproches, p.ex. : de ne pas suffisamment expliquer ce qu'est notre Communauté en Belgique, comment fonctionne son organisation. Ceux qui ont assisté à la réunion du 18 octobre ont pu se rendre compte de sa vitalité, mais, comme le signale notre éditorialiste, il manque encore de cohésion entre les diverses sociétés. Le groupe de travail cherche une nouvelle voie, rien n'est définitif, mais tout semble vouloir s'améliorer. Voilà pourquoi il est impossible de répondre par un organigramme strict aux questions qui nous sont posées et pourquoi nous ne parlons que des faits saillants survenus dans cette évolution.

Quant à notre petit canard, il s'efforce de suivre cette évolution. Pendant onze ans, le Bulletin des Suisses de Belgique fut le trait d'union entre compatriotes. Le Courrier Suisse lui succéda voilà 6 ans passés, avec une nouvelle orientation, sous le signe d'une information objective, d'un resserrement des liens entre tous et d'une participation plus active à la vie de la Communauté. Sommes-nous arrivés à ces objectifs ?

De toutes façons, un renouvellement constant s'impose et nous en sommes conscients. C'est pourquoi nous avons le grand plaisir de vous annoncer l'élargissement de notre commission de rédaction. **M. A. BERGUER** a accepté de se joindre à notre équipe et sa grande expérience dans de nombreux domaines nous sera fort précieuse. D'autre part, l'aide nous vient aussi d'un Belge, en la personne de **M. J. DECOUTERE**, époux d'une Valaisanne et grand ami de la Suisse, qui veut bien passer la presse suisse en revue et retenir les faits les plus marquants pour alimenter notre Suisse en bref et, en particulier, la rubrique sportive.

Nous ne voudrions pas manquer de remercier ces deux nouveaux collaborateurs et sommes persuadés qu'ils permettront au Courrier Suisse d'amorcer un nouveau virage dont nos lecteurs n'auront pas à se plaindre.

L'Editeur.

PROBLEMES DES SUISSES DE L'ETRANGER

Après le souper qui réunit 70 compatriotes le 18 octobre dernier, M. Louis GUI SAN, conseiller aux Etats et Président de la C.S.E., parla de nos problèmes et nous aimerions reprendre ici les lignes principales de son intéressant exposé à l'intention de ceux qui n'ont pu assister à cette réunion.

Selon les statistiques, il y avait en 1966 290.000 Suisses à l'étranger, dont 131.000 double nationaux. L'organisation suisse à l'étranger se compose :

1. d'un **appareil diplomatique**, à savoir des répondants désignés par les autorités (pas élus par le peuple), ayant 2 missions :

1. la défense des intérêts des compatriotes de leur circonscription, où ils joueraient en quelque sorte le rôle de préfets.
2. la représentation de la Suisse auprès des Etats étrangers.

II. d'un appareil destiné aux Suisses de l'étranger, à savoir le **Secrétariat des Suisses de l'Etranger** (S.S.E.), fondé par la N.S.H. Il s'agit là du squelette des groupes suisses à l'étranger. Le S.S.E. est en relation avec 500 sociétés, dont 300 en Europe, la plupart affiliées auprès de la N.S.H. (candidatures présentées par la C.S.E.).

Dans chaque pays, l'organisation des groupements suisses diffère et une uniformisation est impossible en raison des lois nationales. En France, p.ex., les quelque 90.000 Suisses sont répartis en 100 groupes, tous réunis au sein de l'Union des Suisses de France, Vorort des Sociétés. La **Commission des Suisses de l'étranger** (C.S.E.) est en quelque sorte notre parlement. 1/3 à 1/2 de ses membres sont des Suisses de l'intérieur, désignés par le comité central de la N.S.H. Les délégués des Suisses de l'étranger sont soit élus par les organisations faïtières de chaque pays (en Belgique par la Conférence des Présidents), soit cooptés par la C.S.E.

La C.S.E. comprend 80 membres qui se réunissent deux fois par an. Son bureau (assimilable à un gouvernement) est composé de 8 membres, 3 de l'étranger (actuellement : France, Italie et Autriche) et 5 de l'intérieur. L'organe d'exécution est le S.S.E. (administration), il occupe actuellement 15 à 20 personnes.

Ressources financières : Une diversification des ressources du S.S.E. assure son indépendance.

1. subvention de la Confédération.
2. subvention de la Fondation pour les Suisses de l'étranger en faveur de laquelle la collecte du 1^{er} août est organisée tous les 4-6 ans.
3. dons, legs, etc.

Activité du S.S.E.

Organisation des congrès, publication de l'ECHO, du WELTSCHWEIZER, programme des ondes courtes, camps (service des jeunes), écoles suisses à l'étranger (actuellement au nombre de 20), Fonds de Solidarité.

L'O.S.E. s'occupe en outre de tous les problèmes nous intéressant, c'est ainsi qu'en collaboration avec le C.S.E., elle est à l'origine de l'article 45bis. En date du 31-7-68, l'O.S.E. fut en mesure, après consultation des différents membres de la C.S.E., de donner son opinion sur les modalités d'application de cet article constitutionnel. Voici, dans l'ordre de cet article, la prise de position de notre organisation :

1. **L'exercice des droits politiques** qui pourrait être organisé à titre facultatif au pays (lieu d'origine ou chef-lieu du canton d'origine). A l'heure actuelle, le vote dans les représentations diplomatiques est impossible (multiplicité des votes). Dès maintenant les Suisses de l'étranger faisant leur service militaire au pays peuvent voter.

2. **Les obligations militaires :** On prévoit le maintien du système actuel, à savoir la participation volontaire. On propose une simplification du contrôle militaire. Quant aux taxes, si l'on ne parvient pas à obtenir l'exemption totale des Suisses de l'étranger, on propose par contre que cette partie des revenus de la taxe soit destinée à l'O.S.E.

3. **L'Assistance.** En Suisse, il s'agit d'un concordat cantonal, actuellement ce n'est plus le canton d'origine, mais le canton de domicile qui prend les indigents à sa charge. Pour les Suisses de l'étranger, on préconise un système général, régi par la Confédération, quel que soit le lieu de domicile.

4. **Autres dispositions** relatives aux successions, droit fiscal, etc.